

*Commune de Labécède-Lauragais*

*République française*

*Département de l'Aude*

**Séance du lundi 27 février 2023**

**Membres en exercice : 11**

Date de la convocation: 20/02/2023

**Présents : 8**

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-François POUZADOUX,*

**Votants: 9**

**Pour: 8**

**Présents :** Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Laetitia LASSALLE, Florence MARTIN, Jean-François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Clément ROUX

**Contre: 1**

**Secrétaire de séance:**  
Germaine CANDEBAT

**Représentés:** Flavien VALENSI

**Excusés:**

**Absents:** Stéphane VITALES, Corine WELTMAN

**Objet: Micoulade : remise en état du "petit bâtiment" - DE\_2023\_005**

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité précédente, pour son « projet de rénovation de La Micoulade », avait émis une délibération autorisant le maire à déposer une demande de demande de subvention pour un projet à hauteur de 1.006.776€, ce qui fut fait en octobre 2019.

Le Département de l'Aude avait répondu négativement le 10/06/2020, et la Région avait demandé de nouveaux devis relatifs à l'accessibilité PMR et à des travaux de rénovation énergétique, demande à laquelle nous n'avons pas donné suite.

Seul l'Etat avait répondu favorablement, le 26/05/2020, soit trois jours après notre prise de fonction officielle, par un apport de DETR (Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux) de 29,6% à hauteur maximale de 84.000€HT, soit un maximum de 24.758,40€HT.

Monsieur le Maire rappelle que, poursuivant ce projet avec les moyens limités qui ont été accordés, nous avons démarré les travaux sur le site le 15/04/2022.

Suite à ces travaux de terrassement réalisés par l'entreprise « Terrassement Chaurien » (comblement d'une dépression, création d'une esplanade pouvant faire usage de parking et de zone de demi-tour) une déclaration d'ouverture de chantier a été envoyée à la préfecture, qui nous a accordé et versé une avance de 30% soit un montant de 7 373,52€

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de réparation de toiture et de sécurisation du bâtiment annexe comme cela avait été précédemment réfléchi, notamment en réunion de commission du 13 Février 2023 à laquelle assistaient 7 conseillers, dont un muni d'une procuration.

Il présente les devis des trois entreprises ayant fait des propositions sur ce projet :

Il présente les devis des trois entreprises ayant fait des propositions sur ce projet : Carcassonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 011-211101811-20230227-DE_2023_005-DE

Devis entreprise CESCO Thierry SARL à 62 915,60€ HT du 17/03/2022  
Devis entreprise LAMARQUE SARL à 66 132,10 €HT du 31/01/2023  
Devis entreprise ELM à 105 755.46€ HT du 17 /02/2023 reçu le 27/02/2023

Au cours de l'étude des devis, il apparaît aux conseillers que l'offre de l'entreprise LAMARQUE SARL situe ses prestations au meilleur rapport qualité/prix.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Approuve à la majorité le devis de l'entreprise LAMARQUE SARL pour un montant de 66.132,10€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et procéder au paiement de la facture correspondante.

Le Maire : Jean-François POUZADOUX

RF Carcassonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 011-211101811-20230227-DE_2023_005-DE